

Conseil scientifique**Formation restreinte****Lundi 1^{er} juillet 2019, 10h – 12h**

Présents : Olivier Borraz, Dominique Cardon, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Gilles Favarel-Garrigues, Martial Foucault, Roberto Galbiati, Florence Haegel, Emeric Henry, Mirna Safi, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Marc Lazar, Thierry Mayer, Frédéric Mion, Frédéric Ramel, Julie Saada, Francesco Saraceno, Dina Waked.

Absents ou excusés : Jenny Andersson, Florence Bernault, Pierre François, Astrid Von Busekist, Sophie Dubuisson-Quellier, Mathieu Fulla, Charlotte Halpern, Étienne Nouguez, Xavier Ragot, Paul-André Rosental, Nicolas Sauger.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction Scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

François Cavalier, directeur de la DRIS

Arnaud Jullian, secrétaire général

1/ Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 20 mai 2019

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 20 mai 2019.

2/ Présentation des grandes orientations de la DRIS

Marc Lazar précise que ce point est abordé dans le cadre de la réforme du fonctionnement du Conseil Scientifique qui traite désormais une question de fond par réunion. Il a suggéré de mettre à l'ordre du jour la question des grandes orientations de la DRIS pour les années à venir et en prévision du déménagement à l'Artillerie. Il remercie François Cavalier d'avoir accepté de traiter ce sujet ainsi qu'Arnaud Jullian qui apportera des compléments d'information.

Après avoir remercié le président et les membres du Conseil scientifique pour cette invitation, François Cavalier présente l'état des lieux des usages de la bibliothèque. Les plus assidus sont les étudiants les plus avancés préparant des concours, les étudiants en master et ceux de l'école doctorale. Si le nombre de documents imprimés fait l'objet de 146 000 prêts par an, l'utilisation des ressources numériques est dorénavant massive.

L'usage des différentes collections imprimées et numériques est fonction de la discipline, comme c'est le cas pour les chercheurs. Les économistes ont massivement recours à la documentation électronique et très peu aux documentations imprimées à l'inverse des historiens et des sociologues.

72 % des étudiants de l'École de droit empruntent des documents imprimés. Leur moyenne d'emprunt est proche de quatorze livres par an, très nettement au-dessus de la moyenne nationale autour de dix documents par an par étudiant. 71 % des étudiants de l'École doctorale empruntent des documents imprimés. La moyenne de ces emprunts est nettement plus élevée, avec près de trente-sept ouvrages par an. Les étudiants de l'École de droit (84 %) et de l'École doctorale (88 %) sont également parmi les plus gros consommateurs de ressources numériques. Les étudiants de l'École des affaires publiques ne sont que 75 % à les utiliser.

La politique documentaire reflète les tendances actuelles à travers ses dépenses. Aujourd'hui, les ressources numériques représentent 64 % des dépenses, les livres imprimés 27 % et les périodiques imprimés 9 %. Sur la période considérée, à savoir 2013-2018, on constate une évolution significative des ressources numériques. Les achats portent sur de grands bouquets de revues académiques, commercialisés par des grands groupes dont Taylor & Francis, Elsevier et KLR, et des abonnements à des livres électroniques (ebooks).

Pour les ressources imprimées, le montant d'acquisition des ouvrages s'élève à un peu plus de 300 000 €. Ce sont 7 800 nouveaux titres chaque année acquis majoritairement en anglais (56 %). Les périodiques imprimés ont fortement diminué. Ils représentent environ 100 000 € pour un peu plus d'un millier d'abonnements. Aujourd'hui, l'immense majorité des abonnements de périodiques sont des abonnements numériques.

Les achats de ressources numériques s'élèvent à plus de 700 000 €. Ce sont 90 bases de données, 47 000 revues en ligne, 23 000 livres électroniques, ; 70 % de ces ressources sont en anglais. Ces ressources numériques ont donné lieu à plus de 3 300 000 téléchargements, dont 900 000 pour les revues académiques. Les abonnements presse constituent le tiers des consultations - 1 300 000 téléchargements.

D'une façon générale, la politique de soutien documentaire à la recherche est établie au niveau européen et déclinée par les États qui ont fixé un certain nombre de prescriptions dans ce domaine. Il est aujourd'hui repris en France par le plan décliné en faveur de la science ouverte par Frédérique Vidal en juillet 2018, inspiré du « Plan S et ses dix recommandations ».

Autre élément de contexte, la loi numérique encadre l'économie numérique et a également un effet direct sur la publication scientifique. Elle limite l'embargo des éditeurs à douze mois dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS), et à six mois pour les éditeurs des sciences techniques et médicales (STM).

L'Agence nationale de la recherche (ANR) s'est emparée du « Plan S », qui définit la politique de science ouverte de la Commission européenne. Ses recommandations ont

pour objectif de mettre autant que possible en accès ouvert les données et les publications. Il y a des limitations à la publication libre des données en lien avec des questions de confidentialité, mais la politique générale est véritablement de donner une visibilité à la production scientifique sous toutes ses formes : données et publications. Cette politique a un impact sur l'évaluation. La règle de la transparence doit permettre la réutilisation, et éventuellement la vérification par des pairs de la qualité scientifique de toute production.

On peut définir le cycle de la recherche à travers différents moments :

- Conception et planification du projet de recherche,
- Exploration et organisation des données,
- Collecte des données et leur analyse,
- Production et publication,
- Diffusion et impact.

À chaque étape, les chercheurs peuvent et doivent trouver des appuis au sein même de leur centre de recherche, mais aussi en mobilisant des expertises et des compétences qui peuvent se trouver un peu disséminées à Sciences Po, dont certaines sont notamment à la DRIS.

En matière de soutien à la recherche, sur la dimension d'accès à l'information et aux données, le travail traditionnel de la bibliothèque consiste à collecter des ressources, imprimées et numériques. Un système ancien de navette, toujours très apprécié, mis en place par Michel Gardette, met les ouvrages à la disposition des chercheurs directement sur leur lieu de recherche. Des bibliothécaires-référents par discipline ont élaboré des guides disciplinaires à la disposition des chercheurs. Des travaux ont été menés sur des corpus web en lien avec le médialab, notamment sur les élections pour travailler à partir de la webosphère et de la blogosphère sur ces thématiques électorales.

En matière de gestion des données de la recherche, la DRIS travaille en concertation et en étroite relation avec le Centre de données sociopolitiques (CDSP). Un guide a été élaboré sur la gestion des données avec une coordination de l'accompagnement juridique et technique. En coordination avec la direction scientifique, le modèle Sciences Po de DMP (data management plan ou plan de gestion de données) a été élaboré et une aide est apportée pour la rédaction et la relecture des DMP. La DRIS cogère avec le CDSP l'entrepôt de données DataSPIRE. Ce logiciel permet d'utiliser, de référencer et de signaler ses données aujourd'hui stockées sur des disques durs.

La DRIS contribue également dans les réseaux professionnels de science ouverte à échanger les bonnes pratiques, et à se former en matière de gestion des données et des publications. Ce sont des activités nouvelles des bibliothèques. L'activité traditionnelle de la bibliothèque était celle d'un acteur de bout de chaîne avec la collecte de données. Elle intervenait après la production intellectuelle et sa diffusion dans les maisons d'édition. Les bibliothèques faisaient une sélection sur la base des recommandations des chercheurs et enseignants, elles archivaient et communiquaient ces documents. Aujourd'hui, dans l'écosystème de la création intellectuelle et de sa diffusion, la bibliothèque remonte en amont et peut participer à différentes étapes pour assister les chercheurs. Cela implique donc aujourd'hui un important travail d'acquisition de nouvelles compétences.

Les activités de la DRIS s'exercent aussi dans le domaine de la publication et de l'aide à la formation. Pour la publication, SPIRE a célébré son dixième anniversaire en 2018. En

étroite collaboration avec la direction scientifique et la DSI, la DRIS travaille à la conception d'un nouveau back-office de SPIRE qui facilite l'utilisation de cette archive ouverte. La DRIS travaille également avec la direction scientifique sur les questions de bibliométrie en lien avec l'exploitation du Web of Science et de Scopus. Parallèlement, depuis plusieurs années, un travail a été entamé sur les revues scientifiques produites par les centres de recherche ainsi que les publications sur le web à la fois pour donner des recommandations en matière de référencement, de standardisation et créer des collections de façon à optimiser la diffusion de ces publications.

Dans le domaine de la formation, en collaboration avec le CDSP et l'École doctorale, des ateliers de sensibilisation et de formation à l'usage des données de la recherche ont été mis en place pour les doctorants. Une journée va être organisée sur la publication scientifique et la gestion bibliographique. Il est en effet très important que les jeunes chercheurs puissent dès le début de leurs travaux bénéficier d'aide et de conseils dans ce domaine.

François Cavalier présente ensuite les perspectives et projets à venir. Le constat est que l'institution dispose de multiples compétences. Elles peuvent être dans les centres de recherche, à la direction scientifique, à la DRIS, à la DSI. Il serait intéressant d'identifier ces ressources et d'en établir la cartographie. L'idée ne serait pas de les rassembler, mais de les coordonner autour de quelques grands axes de politique de soutien à la recherche en fonction des besoins majeurs des composantes de la communauté scientifique. Ceci devrait permettre de mobiliser les compétences recherchées à un moment donné en sachant où elles se situent. Cette réflexion a d'ores et déjà été engagée avec la direction scientifique.

Le rôle de la DRIS ne serait plus seulement un rôle d'opérateur, elle aurait aussi un rôle de médiateur. Une veille institutionnelle peut être apportée sur les questions de science ouverte qui agite beaucoup les milieux stratégiques de politique scientifique. Cependant, l'écart entre les superstructures de politique scientifique et l'appropriation par les chercheurs sur le terrain des outils de cette politique de science ouverte est particulièrement significatif. Les superstructures de politique scientifique prônent la science ouverte, elles l'encouragent par des mesures législatives et réglementaires, mais elle est en réalité à mettre en œuvre. C'est pourquoi mobiliser les compétences sur le terrain est absolument essentiel. Des outils sont en cours de création avec la future bibliothèque numérique, elle pourra répondre à leurs besoins. Au sein du programme CollEx (collection d'excellences), la DRIS travaille à une co-construction de projets avec des chercheurs sur la base de corpus. Un projet est par exemple en cours d'instruction en partenariat avec le médialab et le campus Condorcet pour mettre en place des actions de formation pour l'utilisation et la réutilisation des corpus web.

Marc Lazar remercie François Cavalier pour cet exposé. Après un premier échange sur les activités de la DRIS, il lui propose de compléter son exposé en évoquant les perspectives de la DRIS à l'Artillerie.

Dominique Cardon a une première question relative à la formation des étudiants du Collège à l'accès aux données multiples de la bibliothèque pour répondre aux questions de la recherche. Par ailleurs, dans ses cours sur le numérique, Dominique Cardon incite les étudiants à faire des requêtes sur des bases de données de presse, en particulier sur Factiva. Or l'accès à cette base de données est limitée à un petit nombre d'utilisateurs simultanés. Existe-t-il un moyen d'y remédier ?

Guillaume Plantin voudrait savoir si des chercheurs identifient des besoins d'acquisition, et dans ce cas, comment la DRIS fonctionne au regard de ces demandes.

François Cavalier répond tout d'abord qu'un cycle de formation spécifique a été mis en place à l'attention des étudiants du Collège. Ces formations sont décrites sur le site web de la bibliothèque : <https://formations-bibliotheque.sciencespo.fr/> Ce catalogue a vocation à intégrer la liste générale sur l'ensemble des formations de Sciences Po. Ces formations sont liées à l'usage de la bibliothèque. Elles prévoient une visite des locaux, l'usage des services, le mode d'emprunt, l'utilisation d'un automate de prêt. Il existe également des formations plus spécialisées au fur et à mesure de l'avancement des études. Pour les étudiants en master, la DRIS présente des bases de données spécialisées et leur utilisation. Une assistance ponctuelle est également apportée sur demande. Quand les étudiants ont des *papers* à préparer, ils peuvent prendre un rendez-vous avec un bibliothécaire qui travaillera une heure avec eux pour les aider à collecter des ressources. Ces actions de formation se sont beaucoup développées au cours des dernières années en marge des activités traditionnelles de la bibliothèque. Elles s'inscrivent dans une action de médiation aux côtés des étudiants pour les former et les aider à utiliser les ressources, et aussi aux côtés des chercheurs. Il signale aussi la mise en place depuis trois ans d'un service de *chat*. Toute personne se connectant peut poser une question. Le personnel de la bibliothèque leur répondra immédiatement entre 9 h et 19 h. En cas de recherche longue, un rendez-vous est donné.

Bénédicte Durand évoque la participation de la DRIS aux ateliers mis en place par la DES pour faciliter l'usage des ressources et tout ce qui relève du domaine de l'écriture.

À propos de Factiva, la DRIS dépend de licences internationales signées avec les éditeurs. Il confirme que dès l'atteinte d'un certain seuil d'articles collectés dans la base, l'éditeur bloque le système, invoquant qu'un tel usage n'est pas prévu par le contrat de licence. Pour des travaux particuliers, François Cavalier évoque la possibilité de prendre contact en amont avec l'éditeur pour l'informer de cette demande et lui demander son autorisation préalable.

Il précise à Guillaume Plantin que pour les besoins d'acquisition d'ouvrages particuliers, la DRIS est à la disposition de tous les chercheurs-enseignants souhaitant avoir accès à toute ressource numérique ou imprimée dans la limite des ressources budgétaires allouées. Des bibliothécaires-référents par discipline sont en charge des acquisitions imprimées et numériques : <https://sciencespo.libguides.com/>

Marc Lazar remercie pour ces réponses et lui propose de poursuivre avec la présentation du projet de l'Artillerie.

François Cavalier précise qu'il va se focaliser sur les implications relatives à la bibliothèque dans la perspective du déménagement à l'Artillerie. Il rappelle les différentes implantations et bureaux du personnel actuels :

- Au 30, rue Saint-Guillaume, les bureaux du personnel sont dans les étages. Ils vont y demeurer.
- Au 25, rue Saint-Guillaume, la bibliothèque avec les salles de lecture et les magasins en sous-sol.
- Sur le campus de l'Artillerie, la bibliothèque générale proviendra du transfert de la bibliothèque du 30, rue Saint-Guillaume et de la bibliothèque de recherche actuellement au 199, boulevard Saint Germain. Sur un seul et grand espace seront

réunies l'ensemble des collections et les places assises actuellement ouvertes au 30, rue Saint-Guillaume et au 199, boulevard Saint-Germain.

- Au 13, rue de l'Université, le magasin est maintenu.
- Au 28, rue des Saints-Pères, les archives sont maintenues (bureaux et magasins).

François Cavalier rappelle les principes directeurs du projet : la mixité des usages et la mixité des publics, l'homogénéisation et l'optimisation des surfaces. L'Artillerie est dans son ensemble un *learning center*. Il existe deux types de *learning center*. Il y a des bibliothèques de *learning center*, comme LILLIAL de l'université de Lille et des *learning centers* qui intègrent les bibliothèques, comme c'est le cas par exemple de l'EPFL à Lausanne, le Rolex Learning Center.

L'idée du *learning center* est de créer un dispositif qui met en contiguïté des services et des usages différents dans un seul et même espace. Le projet de l'Artillerie entre dans ce deuxième cas de figure. La bibliothèque est insérée dans un *learning center* où il faut envisager l'offre documentaire, le nombre de places assises et les services articulés autour de cet ensemble.

Le focus doit être porté sur le confort, la qualité et la durabilité des locaux. Les étudiants fréquentent la bibliothèque très assidument sur de longues périodes. Les étudiants du Collège restent deux heures en moyenne à la bibliothèque. En master, la durée de séjour atteint la demi-journée, et même la journée entière. Sur une telle durée dans un même espace, il est très important que la bibliothèque soit bien conçue et soit confortable.

Autre élément intéressant, la connexion de l'Artillerie avec le 13, rue de l'Université. Il permettra d'augmenter les effectifs du 13, rue de l'Université, ce qui permet de résoudre un problème réglementaire de sécurité, mais il mettra aussi en communication le magasin du 13, rue de l'Université avec la nouvelle bibliothèque. Le fait de devoir réduire un peu la taille des collections sera compensé par la mise en place d'un service.

La bibliothèque sera très bien entourée par : le centre d'expérimentation du numérique, des salles de réunion et de séminaires, des salles banalisées et informatiques. Ce sera un espace de travail compact et varié pour les étudiants. La présence de la cafétéria est aussi un atout pour les étudiants qui auront besoin de restaurer lors de leur séjour à la bibliothèque. Cette bibliothèque a vocation à avoir des horaires très étendus (24x7), mais ceci reste à étudier en fonction des dispositifs de sécurité.

Une zone de silence est prévue entre la bibliothèque générale et la bibliothèque de recherche. Dans la mesure où sur des espaces voisins on trouvera d'autres modes de fonctionnement, travail en groupe, salles de coworking, il est important de prévoir cette zone de silence pour assurer une transition entre ces différents univers. Les étudiants doivent pouvoir travailler en silence. Ailleurs, ils peuvent échanger, mais la bibliothèque doit être une zone silencieuse.

Il est prévu un espace en libre-service où seront installés des casiers automatiques pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs. Ils pourront faire une demande en ligne d'un document qui n'est pas présent sur les rayonnages, que ce soit à l'Artillerie ou au 25, rue Saint-Guillaume. Ils seront informés par SMS ou par email qu'ils peuvent aller retirer le document demandé dans le casier automatique en utilisant son code et le document passera en prêt. Ce dispositif va permettre de compenser la moindre présence de documents en rayon en acheminant vers l'utilisateur ce dont il a besoin.

Pour terminer, il présente les différentes surfaces :

- 1 500 m² à la bibliothèque René Rémond au 27, rue Saint-Guillaume, 400 places assises et 22 000 documents
- 1 000 m² à l'Artillerie, 200 places de lecture à la bibliothèque générale, 50 places à la bibliothèque de recherche. Il rappelle que les doctorants pourront bénéficier de places dans leur centre de recherche, donc le fait d'avoir un peu moins de places à l'Artillerie n'est pas pénalisant pour eux.
- Le nombre de places en libre-accès sur le campus s'élève à 350 sur le campus de l'Artillerie. Il ne faut pas oublier le 30, rue Saint-Guillaume. Il n'a plus vocation à être une bibliothèque. Il abritera les bureaux du personnel, seront conservées au niveau -1 une centaine de places accessibles aux étudiants pour travailler.

François Cavalier précise que le travail est toujours en cours concernant l'offre de services, les collections et le postage (ie. présence de personnel dans les espaces de lecture). Le fait de rassembler des collections et les espaces de travail et de lecture sur un seul plateau pourrait conduire à organiser différemment les services. Il est également nécessaire de travailler sur les flux de documents entre les différents sites. L'idée est de véritablement faciliter l'accès à l'imprimé par du service à la place ou du service vers les casiers automatiques en libre-service.

Frédéric Ramel a une question de logistique à laquelle François Cavalier a déjà répondu en partie. Il s'interrogeait sur le temps d'ouverture de la bibliothèque. Il a entendu la mention d'un 24/7.

Thierry Mayer demande s'il est prévu d'ouvrir l'Artillerie les samedis, les dimanches, les vacances, le mois d'août. Cette question est importante pour tout le monde et pas uniquement pour les doctorants.

Martial Foucault revient sur le déploiement sur le site de l'Artillerie. Il se demande si la croissance des effectifs à Sciences Po a été prise en compte dans l'offre de service bibliothèque, consultation et travail sur ce site. En effet, quand on regarde les derniers chiffres présentés indiquant ce qui sera abandonné et ce que le site de l'Artillerie offrira, il se demande en particulier pour la bibliothèque de l'Artillerie si une montée en puissance avait été envisagée ou une demande exceptionnelle de consultation, de travail en bibliothèque pour un nombre croissant d'étudiants.

Arnaud Jullian revient sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque. L'idée est d'avoir les horaires d'ouverture le plus étendus possible. Cela correspond aux standards internationaux. C'est donc vraiment l'objectif poursuivi. Cependant, cela peut être un objectif de long terme, car il implique plusieurs choses. Ce sont des moyens à mettre pour avoir les accès, pour avoir la sécurité à l'extérieur du site, du personnel également à l'intérieur de la bibliothèque. Ces éléments ne sont pas qu'une question de moyens financiers. C'est également une question de personnel. Il leur faut un accord collectif qui dans la durée permette l'ouverture de la bibliothèque. Cette année a vu des progrès en la matière puisque la bibliothèque est ouverte huit dimanches par an, notamment pour les périodes de révision. Plus globalement, il s'agit de conclure un nouvel accord collectif permettant l'ouverture le dimanche, et des horaires d'ouverture plus étendus qu'actuellement.

Sur les chiffres, un comptage peut être fait avant et après entre les places gagnées et les places perdues, mais l'idée est tout autre comme François l'a indiquée. Le *learning center* sur le site place Saint-Thomas d'Aquin doit être envisagé dans son intégralité. On passe d'une logique de bibliothèque de formation et d'une bibliothèque de recherche à une

logique de services à la recherche, aux étudiants, avec la possibilité de retirer des documents dans les casiers, de disposer des ouvrages à la place, de bénéficier d'une livraison rapide de documents et de commande à distance, dans la perspective d'une mixité d'usages. Des places sont prévues pour un travail en solo, pour un travail collectif, pour la consultation de collections qui seront à la fois dans la bibliothèque, mais aussi sur le site même de l'Artillerie, au rez-de-chaussée, sur les espaces cafétéria en dehors de l'heure du déjeuner, dans les espaces de travail collectif. Il y a aussi des évolutions de périmètre liées au fait que le projet de l'Artillerie prévoit la possibilité de plus de présence des doctorants dans les centres de recherche, ce qui désengorgera un peu la bibliothèque de recherche à certains moments. Le projet est donc dimensionné pour soutenir une évolution de la demande.

Marc Lazar demande à François Cavalier s'il souhaite apporter un complément de réponse aux questions posées.

François Cavalier rappelle que pour des horaires d'ouverture étendus, la bibliothèque fait appel à un dispositif qui associe les personnels de sécurité et les étudiants. C'est ce qui permet d'ouvrir plus en amont le matin à partir de 8 h et le soir après 19 h 30. Ce dispositif pourra être généralisé.

Sur la question de Martial Foucault, ce qui est anticipé est un accroissement de la consultation des ressources numériques. Dans ce domaine, il faut plutôt de l'assistance que des places. Il faut aider les étudiants à trouver les ressources dont ils ont besoin. Ils envisagent plus des interventions sous forme d'ateliers de formation qui peuvent avoir lieu dans la bibliothèque ou à l'extérieur.

Marc Lazar remercie François Cavalier et Arnaud Jullian d'être venus pour cette présentation qui leur a été très utile.

3/ Information sur les professeurs affiliés à Sciences Po

Marc Lazar souhaite que les membres du Conseil scientifique soient plus systématiquement informés de la nomination des professeurs affiliés dans les écoles. Pour rappel, le titre de professeur affilié est attribué pour une durée déterminée à des enseignants, universitaires ou non, qui apportent une contribution significative aux missions pédagogiques d'une école ou du collège. Il n'entre pas dans les prérogatives du Conseil scientifique de rendre un avis sur la nomination des professeurs affiliés, dans les candidatures sont proposées par les écoles et examinées par le comité décanal stratégique.

En revanche, Marc Lazar propose de transmettre régulièrement au Conseil scientifique, et uniquement pour information, la liste des nouveaux professeurs affiliés.

4/ Information sur l'affectation d'un chargé de recherche CNRS au CERI, Adam Baczko

Alain Dieckhoff présente le parcours d'Adam Baczko, recruté comme chargé de recherche au CNRS et affecté au CERI à compter de septembre 2019. Titulaire d'une double licence en *War Studies and History* avec le King's College (Londres), d'un master et d'une thèse de l'EHESS, Adam Baczko est spécialiste du droit dans les guerres civiles.

Son projet de recherche, dans le prolongement de sa thèse, comporte trois éléments centraux : un premier axe sur la transnationalisation de l'expertise juridique dans les conflits armés, qui explore le champ de l'expertise qui touche à la sociologie des professions juridiques et à la sociologie de l'expertise transnationale.

Un deuxième axe sur la production internationale du droit local, ou comment les opérateurs internationaux participent à la production d'un sens juridique dans les pays en guerre civile en remettant en activité des instances néo-traditionnelles de gestion, en particulier à travers la justice coutumière.

Un troisième axe sur l'analyse des répertoires des pratiques et en particulier, comment les mouvements armés s'inscrivent eux-mêmes dans cet espace du droit en le refusant, mais aussi en s'y adaptant.

Les travaux d'Adam Baczko s'inscriront dans l'axe violences et gestion du danger du CERI, en dialogue avec les recherches actuellement menées au CERI sur les guerres civiles. Spécialiste de l'Afghanistan et de la Syrie, souhaitant développer des terrains au Mali, Adam Baczko développe une approche comparative en phase avec le CERI mais ouvre également un champ de collaboration possible avec les juristes de Sciences Po.

Sébastien Pimont confirme que les membres de l'Ecole de droit seront très intéressés pour rencontrer Adam Baczko.

5/ Avis sur le passage en deuxième partie de tenure track de Patrick Le Bihan

Frédéric Ramel indique que le comité de mid-tenure a émis un avis très favorable au passage en deuxième partie de tenure de Patrick Le Bihan, *Assistant Professor* au Cevipof. Frédéric Ramel revient sur les quatre critères qui ont guidé les travaux du comité.

Patrick Le Bihan travaille sur la responsabilité politique à partir de théories formelles en exploitant différents objets : les médias, les institutions et les groupes d'intérêts. Au travers de ses résultats, il a démontré que la capacité des citoyens à reconnaître la responsabilité des gouvernements dépend de l'exécution de décisions qui articulent différentes dimensions de politiques publiques. D'autres résultats portent sur les procédures référendaires d'initiative citoyenne. Il a bénéficié d'un financement SAB de Sciences Po relatif à des expérimentations en matière d'analyse du vote. Ses publications sont peu nombreuses mais de grande qualité ; Patrick Le Bihan a un article en révision pour la prestigieuse *American Political Science Review*.

Concernant l'enseignement, Patrick Le Bihan enseigne sur le campus de Reims un cours de politique comparée en anglais, ainsi qu'un séminaire et un cours en master à l'EAP.

En termes d'intégration, Patrick Le Bihan, membre du conseil d'unité du Cevipof, travaille en étroite collaboration avec Virginie Tournay sur l'un des axes du centre. Depuis 2017, il est référent pour le collège en science politique, ce qui représente une charge importante dans le contexte de la mise en place de l'Acte 2.

La présentation est complétée par les éléments relatifs aux activités de valorisation et de diffusion.

Le comité de mid-tenure a émis un avis très favorable et incite Patrick Le Bihan à soutenir son HDR dans les plus brefs délais.

Émeric Henry souhaite ajouter que Patrick Le Bihan interagit beaucoup avec les autres centres et départements.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le passage en deuxième partie de tenure track de Patrick Le Bihan.

6/ Avis sur le passage en deuxième partie de tenure track de Benoît Pélpidas

Frédéric Ramel indique que le comité de mid-tenure a émis un avis sans réserve au passage en deuxième partie de tenure track de Benoît Pélpidas. Il revient sur les quatre critères qui ont guidé les travaux du comité.

Sur le plan de la recherche, Benoît Pelopidas, depuis son arrivée à Sciences Po en 2016, a publié cinq articles dans des revues à comité de lecture, dont trois en co-écriture, un chapitre d'ouvrage publié chez Oxford University Press et une co-direction d'ouvrage. Benoît Pélpidas a obtenu une ERC Starting Grant, ainsi qu'une ANR.

Ses travaux portent sur la notion de vulnérabilité nucléaire, envisagée à partir des aspects matériels, épistémologiques et politiques. Réhabilitant l'idée d'une variabilité de contingences dans l'histoire des conflits nucléaires, il s'interroge également sur le rapport au secret, la transparence ou la responsabilité. Sur le plan des activités d'enseignement, il remplit son service d'enseignement en particulier à Reims ainsi qu'un cours électif à PSIA où il assure la co-responsabilité du programme Sécurité internationale.

Son arrivée au CERI a permis d'étendre les réseaux de recherche du centre, ainsi que d'intégrer une équipe d'assistants de recherche recrutés grâce à l'ERC et l'ANR. Benoît Pelopidas entretient un dialogue constant et fructueux avec les autres disciplines, en particulier avec l'histoire.

La présentation est complétée par les éléments relatifs aux activités de valorisation et de diffusion.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le passage en deuxième partie de tenure track de Benoit Pelopidas.

7/ Avis sur le passage en deuxième partie de tenure track de Bruno Cousin

Marta Dominguez indique que le comité de mid-tenure a émis un avis favorable au passage en deuxième partie de tenure track de Bruno Cousin. Elle revient sur les quatre critères qui ont guidé les travaux du comité.

Concernant les activités de recherche, il a, depuis son arrivée à Sciences Po, été très productif avec deux co-directions d'ouvrage, trois articles dans des revues à comité de lecture, un ouvrage co-écrit, huit chapitres d'ouvrage et aussi la co-direction d'un numéro spécial de revue.

Le comité considère ce bilan positif et l'encourage à continuer dans cette direction pour la deuxième partie de tenure track, et se consacrer à la rédaction de son HDR pour demander la tenure. Le comité l'encourage également à chercher des publications plus marquantes pour cette deuxième partie de tenure track.

Concernant l'enseignement, depuis son arrivée à Sciences Po, Bruno Cousin réalise son service en prenant en charge notamment un cours d'introduction à la sociologie en

première année sur le campus de Reims. Il enseigne également en master. Bruno Cousin développe une grande réflexivité sur ses pratiques pédagogiques et les améliorations qu'il souhaite apporter.

Concernant son intégration à Sciences Po, Bruno Cousin est membre du bureau du département de sociologie en tant que représentant du Centre d'études européennes et de politique comparée (CEE). Il a participé au sein du département à un groupe de travail sur la réforme du master recherche. Il a récemment été élu au conseil d'unité du CEE.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le passage en deuxième partie de tenure track de Bruno Cousin.

8/ Avis sur le candidat retenu pour le poste d'ATER à mi-temps en droit dans le cadre de la campagne 2019

Sébastien Pimont indique que le comité présidé par Dina Waked a sélectionné trois personnes. La candidate classée première est Sandrine Brachotte. Diplômée de l'Université libre de Bruxelles, elle prépare sa thèse en droit international privé sous la direction d'Horatia Muir Watt.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la candidate retenue pour le poste d'ATER à mi-temps en droit dans le cadre de la campagne 2019.

9/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* (poste privé en tenure track) en sociologie, profil sociologie des techniques marchandes

Marc Lazar constate qu'il n'y a pas de demande d'informations complémentaires.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* en sociologie, profil sociologie des techniques marchandes.

10/ Avis sur le profil de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en droit privé, profil droit civil, droit économique

Marc Lazar constate qu'il n'y a pas de demande d'informations complémentaires.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le profil de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en droit privé, profil droit civil, droit économique.

11/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en droit privé, profil droit civil, droit économique

Sébastien Pimont indique que la composition du comité de sélection pour ce poste n'a pas pu être finalisée. L'examen de la composition de ce comité est reporté à une séance ultérieure du Conseil scientifique.

12/ Avis sur le profil de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en droit privé, profil droit civil, droit comparé, théorie du droit

Marc Lazar constate qu'il n'y a pas de demande d'informations complémentaires.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le profil de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en droit privé, profil droit civil, droit comparé, théorie du droit.

13/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en droit privé, profil droit civil, droit comparé, théorie du droit

Sébastien Pimont indique que la composition du comité de sélection pour ce poste n'a pas pu être finalisée. L'examen de la composition de ce comité est reporté à une séance ultérieure du Conseil scientifique.

14/ Avis sur le profil de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en histoire, profil histoire et littérature

Marc Lazar constate qu'il n'y a pas de demande d'informations complémentaires.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le profil de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en droit privé, profil droit civil, droit comparé, théorie du droit.

15/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en histoire, profil histoire et littérature

Marc Lazar précise que le document envoyé sur le comité de sélection comportait une petite erreur. Un collègue était indiqué en tant que maître de conférences HDR, mais il vient d'être nommé Professeur des universités. Au mois de septembre, il pourra donc siéger dans ce comité de sélection.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en histoire, profil histoire et littérature.

16/ Avis sur le profil de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en philosophie

Marc Lazar constate qu'il n'y a pas de demande d'informations complémentaires.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le profil de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en philosophie.

17/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un e Professeur. e des universités (poste public) en philosophie

Martial Foucault indique que la composition du comité de sélection pour ce poste n'a pas pu être finalisée. L'examen de la composition de ce comité est reporté à une séance ultérieure du Conseil scientifique.

18/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en science politique, profil méthodes quantitatives et expérimentales

Marc Lazar constate qu'il n'y a pas de demande d'informations complémentaires.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le profil de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en science politique, profil méthodes quantitatives et expérimentales.

19/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en science politique, profil méthodes quantitatives et expérimentales

Marc Lazar constate qu'il n'y a pas de demande d'informations complémentaires.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en science politique, profil méthodes quantitatives et expérimentales.

20 / Avis sur la proposition du département d'économie et du département de sociologie pour la remise de DHC

Marta Dominguez indique que le département de sociologie propose de remettre un Doctorat Honoris Causa à Viviana Zelizer, choisie à la majorité des membres du département de sociologie. Professeure de sociologie, Viviana Zelizer est née en Argentine, puis elle a fait son doctorat et sa carrière aux États-Unis et est actuellement professeure à Princeton. Ses travaux de sociologie économique centrés sur l'analyse de l'intersection entre activité économique et vie privée sont reconnus sur un plan international et sont devenus une référence, comme en témoigne son élection en tant que première présidente de la section sociologie économique créée par l'Association américaine de sociologie. Viviana Zelizer a publié des ouvrages incontournables dans ce champ, qui ont ouvert des lignes de recherche, comme *The Social Meaning of Money*, *The Purchase of Intimacy*, *Pricing the Priceless Child*.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition du département de sociologie de délivrer un doctorat honoris causa à Viviana Zelizer.

Thierry Mayer indique que le département d'économie propose le nom de Joseph Stiglitz. Professeur d'économie à l'université de Columbia, il a obtenu le prix Nobel d'économie en 2001 pour ses travaux notamment sur l'imperfection de l'information, les asymétries de l'information, l'impact sur la concurrence appliquée à l'économie industrielle, à l'économie d'assurance, à l'économie du travail, aux inégalités, et plus marginalement au commerce international. Ses publications sont foisonnantes et constamment citées (près

de 300 000 citations). En France, sa renommée tient également au fait qu'il a participé à la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi qui a rendu en septembre 2009 un rapport au président de la République –Nicolas Sarkozy – sur la mesure des performances économiques et du progrès social.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition du département d'économie de délivrer un doctorat honoris causa à Joseph Stiglitz.

Marc Lazar remercie Marta Dominguez et Thierry Mayer. Il appelle la communauté scientifique à se mobiliser pour cet évènement dès lors que la date de la cérémonie aura été fixée. [13 novembre 2019, 17h]

21/ Questions diverses

Marc Lazar propose d'adopter une nouvelle motion au nom du Conseil scientifique, à propos d'une collègue historienne, Noémie Lévy-Aksu. Elle a fait l'objet d'une condamnation à trente mois de prison ferme en Turquie pour avoir signé la pétition pour la paix de 2016. Noémie Lévy-Aksu a fait appel de cette condamnation ; l'appel est suspensif, mais elle pourrait de nouveau être condamnée. Sa situation soulève de nombreuses protestations dans le monde académique, dont la presse s'est largement faite l'écho.

Marc Lazar propose une motion formulée comme suit ;

« Le Conseil scientifique de Sciences Po proteste solennellement contre la condamnation à trente mois de prison ferme prononcée par la justice turque à l'encontre de Noémie Lévy-Aksu, docteur en histoire de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, pour avoir signé la pétition des universitaires pour la paix.

Cette condamnation frappe de très nombreux autres universitaires turcs, signataires de cette pétition (plus de trente-huit sont déjà emprisonnés pour simplement avoir signé cette pétition) et constitue une grave entrave à la liberté d'expression.

Le Conseil scientifique de Sciences Po exprime toute sa solidarité à Noémie Lévy-Aksu ».

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents l'adoption de la motion relative à la condamnation de l'historienne Noémie Lévy-Aksu.

Olivier Borraz souhaite revenir sur la question de l'intégration du CEPII à Sciences Po.

Guillaume Plantin confirme que le sujet a été évoqué lors du Conseil scientifique de mars dernier. Il précise que les négociations sont toujours en cours. Le format envisagé pourrait être une structure similaire à l'OFCE, autonome quant aux modalités de recrutement et de gestion des carrières des personnels scientifiques, qui ne seraient pas membres de la faculté permanente de Sciences Po. La feuille de route demeure inchangée par rapport à ce qui a été annoncé en mars 2019. Il tiendra les membres du Conseil au courant des prochaines avancées.

22/ Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en sociologie des sciences et des techniques, environnement et méthodes digitales

Dominique Cardon rappelle que ce profil de poste s'articule autour de trois compétences : une compétence en sociologie des sciences et des techniques, une compétence en environnement et la capacité à développer des méthodes digitales en lien avec les activités du médialab. Dominique Cardon a présidé ce jury entouré en interne de Richard Balme, Virginie Tournay et Jean-Philippe Cointet, et en externe de Valérie November du LATTS, Madeleine Akrich du CSI, Jennifer Gabrys d'Oxford et Alberto Cambrosio de McGill.

Huit candidatures (deux femmes, six hommes) répondaient aux critères du poste, toutes françaises notamment en raison du statut public, bien que la diffusion de l'annonce ait été très large. Le comité a auditionné une candidate, Soraya Boudia, et deux candidats, Sylvain Parasie et Guillaume Lachenal. Seul Guillaume Lachenal a été classé. Dominique Cardon précise que les deux autres candidats ont présenté d'excellents profils mais trop éloigné des activités du médialab quant aux méthodes digitales pour l'une, et trop peu développé quant à l'axe environnement pour l'autre.

Biologiste de formation, Guillaume Lachenal est titulaire d'une thèse en épistémologie/histoire des sciences. Précédemment maître de conférences au département d'histoire et de philosophie des sciences de l'université Paris-Diderot et chercheur au SPHERE, il enseigne à PSIA depuis sept ans. Du côté de ses publications, outre plusieurs directions d'ouvrages, de nombreux articles et chapitres d'ouvrages, Guillaume Lachenal est l'auteur de deux monographies originales, *Le médecin qui voulut être roi. Sur les traces d'une utopie coloniale* (Seuil, 2017) et *Le médicament qui devait sauver l'Afrique. Un scandale pharmaceutique aux colonies* (La Découverte, 2014). Coordinateur du projet ORA MEREAF (*Memorials and Remains on medical research in Africa*, 2011-2015), il a été membre junior de l'IUF (2011-2016) et préside la commission sciences sociales et santé publique de l'Agence nationale de la recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS).

Le projet proposé par Guillaume Lachenal repose sur des connexions fortes entre méthodes quantitatives et méthodes qualitatives autour de l'épidémiologie et du changement écologique global. S'inscrivant dans la tradition des travaux de Frederick Cooper, il envisage la construction, en lien avec les informaticiens de l'Institut Pasteur, de nouvelles formes de visualisation des épidémies dans une démarche de phylogénie moléculaire qui intègre des données historiques et démographiques.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un Professeur des universités en sociologie des sciences et des techniques, environnement et méthodes digitales.

23/ Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en sciences sociales du numérique

Dominique Cardon précise qu'il présente ce point en l'absence de Nicolas Sauger qui a présidé ce jury, composé en interne de Nicolas Sauger, Sophie Dubuisson-Quellier, Cornelia Woll, Martial Foucault et lui-même, et en externe de Cécile Méadel de l'université Paris II, de Pablo Boczkowski de North Western University, de Celia Lury de l'université de Warwick, de Gilles Bastin de l'IEP de Grenoble et de Fernanda Bruno de l'université fédérale de Rio.

Cinq candidatures (cinq hommes) ont été reçues ; le comité a retenu deux candidats pour l'audition : Dariusz Jemielniak et Sylvain Parasie. A l'issue du job talk, Sylvain Parasie a été classé en premier et Dariusz Jemielniak second.

Depuis 2018 Professeur de sociologie à l'université de Paris-Est au LISIS, Sylvain a publié deux ouvrages dix-huit articles dans des revues à comité de lecture, huit chapitres d'ouvrage, six directions de numéros de revues.

Il est l'un des meilleurs spécialistes français du data journalisme, sujet sur lequel il a fait son HDR, encadrée par Cyril Lemieux, portant une attention particulière à la question à la fois de la transformation des formes organisationnelles de la production de l'information et de la production de publics, notamment à travers des données numériques. Doté d'une très grande inventivité méthodologique, articulant approches quantitative et qualitative, il présente un très haut niveau de compatibilité avec les activités du médialab, et pourra collaborer avec d'autres chercheurs de Sciences Po.

Le candidat classé deuxième, Dariusz Jemielniak, est Professeur de management à l'université polonaise de Kozminski, dont il dirige le département de management des études digitales. Invité dans de nombreuses universités prestigieuses à l'international, très engagé dans l'activisme numérique auprès de Wikimedia Foundation, il a également créé plusieurs startups. Ses très nombreuses publications en polonais, russe et anglais ont semblé trop peu théorisées aux membres du comité, devant lesquels il a fait un job talk extrêmement dynamique et enthousiaste. Cependant, son intérêt pour les travaux du médialab n'a pas été suffisamment démontré.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un Professeur des universités en sciences sociales du numérique.

24/ Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un ou une Professeur des universités en droit public, profil droit international et théorie du droit international

Sébastien Pimont présente les travaux du comité de sélection présidé par Christophe Jamin et qui a réuni Dina Waked, Régis Bismuth, Marie-Laure Djelic en interne, Benoît Frydman, Katja Langenbucher, Ioannis Lianos, Laurence Usunier en externe.

PAST à Sciences Po, Jean d'Aspremont a une liste de publications impressionnantes, bénéficie d'une insertion remarquable dans les réseaux internationaux dans son domaine du droit international et d'un rayonnement considérable. Le comité a proposé son recrutement à l'unanimité.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un Professeur des universités droit public, profil droit international et théorie du droit international.

25/ Avis sur l'obtention de la tenure de Jan Rovny

Émeric Henry présente le dossier de Jan Rovny en vue de l'obtention de la tenure. Il s'agit d'un dossier extrêmement solide sur tous les plans, ce dont témoignent de très élogieuses lettres de recommandation.

Frédéric Ramel et Florence Haegel confirment l'excellence académique du dossier de Jan Rovny.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés l'obtention de la tenure de Jan Rovny.

26/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à quart-temps à compter du 1^{er} septembre 2019 de Vincent Duclert

Sabine Dullin présente la candidature de Vincent Duclert, Inspecteur général de l'Éducation Nationale et spécialiste de l'histoire des génocides, qu'il enseigne à Sciences Po en tant que PAST depuis trois ans.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique sur l'opportunité du renouvellement en qualité de PAST de Vincent Duclert pour un quart-temps.

Les membres du Conseil scientifique rejettent à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) de Vincent Duclert.

27/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2019 de Jean Pisani-Ferry

Thierry Mayer présente la candidature de Jean Pisani-Ferry, mathématicien et économiste, ancien directeur du CEPII, de France Stratégie, fondateur de Bruegel, un think-tank basé à Bruxelles. Spécialiste de la zone euro et des politiques macro-économiques et monétaires, il enseigne à l'EAP et à PSIA.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2019 de Jean Pisani-Ferry.

28/ Avis sur la demande de nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} janvier 2020 de Staffan de Mistura

Frédéric Ramel présente la candidature de Staffan de Mistura, qui a mené une longue carrière diplomatique aux Nations Unies. Il a récemment exercé les fonctions d'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Syrie entre 2014 et 2018. Membre du comité stratégique de PSIA depuis deux ans, il propose un enseignement sur les négociations et la diplomatie préventive en situation humanitaire. Il propose également de prendre la responsabilité scientifique de la concentration Diplomatie d'un master de PSIA.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique à propos de la durée des mandats de PAST, du nombre de renouvellements possibles, de la très faible place des femmes dans ce statut. Des clarifications sont souhaitées sur la distinction entre les PAST et les professeurs affiliés, sur le niveau de rémunération des PAST.

Pour rappel, les PAST sont des postes publics de professeurs associés créés pour que des professionnels puissent intervenir au sein des universités. Un PAST peut exercer à temps plein mais les cas de PAST discutés en CS sont des postes à mi-temps, offrant 64 heures de service et une rémunération. Le nombre de PAST à Sciences Po étant faible, il a été décidé de créer des postes équivalents de statut privé, qui ont les mêmes attributs que les PAST sur poste public. Dans les deux cas, les titulaires sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Les professeurs affiliés sont une catégorie plus récente. Ce sont des enseignants vacataires, universitaires ou non, qui sont particulièrement investis au sein d'une école. Ce titre ne déclenche pas de rémunération mais constitue une rétribution symbolique. Il est attribué, sur demande des écoles, après passage devant les comités stratégiques des écoles où siègent les doyens et le président du conseil scientifique. La validation des nominations de professeurs affiliés n'est pas une attribution du Conseil scientifique mais Marc Lazar a indiqué qu'il souhaite que les membres du Conseil scientifique soient informés de ces nominations dans un souci de diffusion de l'information.

Bénédicte Durand précise que la situation des responsables scientifiques dans les écoles est très hétérogène et qu'une réflexion sera engagée à partir de la rentrée sur ce sujet avec la Direction scientifique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} janvier 2020 de Staffan de Mistura.

Il est néanmoins souligné qu'il serait souhaitable qu'un membre de la faculté permanente partage la responsabilité scientifique de la concentration Diplomatie avec le candidat.

29/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Aminah Mohammad Arif

Gilles Favarel-Garrigues présente la demande de Aminah Mohammad Arif, chargée de recherche CNRS au Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du sud. Elle travaille sur les rapports des musulmans de l'Inde à l'Islam. Le mémoire de recherche de son HDR s'intitule « *Conversion des jeunes musulmans à l'Islam, piété, éthique et mobilité symbolique en Inde* ». Christophe Jaffrelot en sera le garant ; la soutenance est prévue pour la fin de l'année 2019.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Aminah Mohammad Arif.

30/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Xavier Pavie

Julie Saada présente le dossier de Xavier Pavie, dont l'HDR semble déjà très avancée, s'appuyant sur des travaux à la fois de philosophie antique et de phénoménologie. Il demande à faire une HDR en science politique, ce qui lui semble peu opportun.

Les membres du Conseil scientifique rejettent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Xavier Pavie.

31/ Avis sur la demande d'autorisation de Delphine Remillon à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Marta Velkovic

32/ Avis sur la demande d'autorisation de Lidia Panico à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Marta Facchini

Marc Lazar présente les deux derniers dossiers. Ce sont deux co-directions de thèse, l'une pour Delphine Remillon à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Marta Velkovic et de Lidia Panico à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Marta Facchini.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Delphine Remillon à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Marta Velkovic.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Lidia Panico à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Marta Facchini.